

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 juillet à 19 heures 00, le conseil municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Sylvain ROUX, Maire.

Date de la convocation : 02/07/2026

Étaient présents : ROUX Sylvain, de BARTILLAT Gérard, CHARPIN Karine, COULON Régis, DURAND Delphine, FONTENIL Christine, KLEE Céline, LAINÉ Ghislaine, LAINÉ Lionel, LAMOTTE Magali, LEFLOCH Sébastien, PACAUD Quentin, PALUAN Amandine, PERONNET Vincent,

Absent (s) excusé (s) ayant donné procuration :

Absent (s) : SIMMONET Pierre

A été nommé(e) secrétaire de séance : LAINÉ Ghislaine

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 16/06/2026.

Le conseil municipal nomme LAINÉ Ghislaine secrétaire de séance.

Convention assistance informatique ABT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'Allier Bourbonnais Territoires (ABT) propose aux collectivités adhérentes une assistance en matière de logiciels métiers et de dématérialisation.

Dans ce cadre, une convention d'assistance informatique doit être conclue entre la commune et ABT afin de définir les modalités d'intervention de l'agence. Cette convention prévoit notamment :

- l'assistance de premier niveau sur les logiciels COSOLUCE (installation, paramétrage, aide à l'utilisation, diagnostic des problèmes et relais avec l'éditeur) ;
- l'accompagnement et la formation des utilisateurs ;
- l'installation des certificats électroniques nécessaires aux démarches dématérialisées.

Cette assistance est réalisée à titre gratuit pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2026, renouvelable tacitement dans les conditions prévues par la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention d'assistance informatique entre la commune et Allier Bourbonnais Territoires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement (FSL), issu de la Loi Besson (1990), intervient pour les personnes éprouvant des difficultés financières pour accéder ou se maintenir dans un logement ainsi que pour honorer le règlement de leurs factures énergie.

Ce fonds est principalement financé par le Conseil départemental, et des conventions ont été conclues avec des fournisseurs d'énergie qui l'abondent.

De même, les bailleurs publics participent au financement proportionnellement au nombre de logements dont ils disposent sur le territoire départemental. Conformément à la délibération du 27 février 2009, le Président du Conseil départemental est autorisé à solliciter la participation financière, volontaire, au FSL des communes et EPCI du département à hauteur de 1 € par habitant, sur la base du dernier recensement.

Aussi, afin de poursuivre son action auprès des plus démunis, le Conseil départemental sollicite les communes pour participer au financement du fonds et ainsi ce concours permettra de concrétiser le droit au logement en aidant des personnes en difficultés. Cet appel de fonds est une contribution visant à mutualiser les moyens de lutte contre la pauvreté et les exclusions au travers d'un dispositif obligatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte avec 14 pour et 2 abstentions de participer à hauteur de 1€ par habitant pour l'année 2026 ce qui fera un montant de 641 €.

Questions diverses :

* La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, soutenue par la commune de Saligny-sur-Roudon, affirme son attachement au **maintien et au développement du service ferroviaire dans l'Allier**. Elle demande notamment de **pérenniser la liaison Moulins-Paray-le-Monial-Lyon**, de moderniser les infrastructures, d'améliorer la régularité et la fréquence des trains,

ainsi que de renforcer les liaisons **Moulins–Clermont-Ferrand et Moulins–Nevers.**

La motion appelle également l'État, les Régions et les collectivités concernées à **inscrire ces investissements dans la révision du CPER** et à construire un plan de financement partagé. L'objectif est de faire du ferroviaire un levier essentiel de **mobilité, d'attractivité économique, de cohésion territoriale et de transition écologique.**

Monsieur le Maire informe que :

- * la société EUROCOMBLES sera présente sur la commune le 24 septembre prochain afin de proposer différentes méthodes d'isolation à 1 euro ;
- * le tirage des jurés d'assises a eu lieu le 18 juin dernier ;
- * la vente définitive de la maison communale de l'ancien médecin a eu lieu le 19 juin dernier ;
- * l'élection des maires ruraux de l'Allier a eu lieu le 19 juin dernier ;
- * de la participation de certains élus aux ateliers de l'université des maires organisés par l'association des Maires de France le 25 juin dernier ;
- * à la rentrée il y aura 51 élèves ;
- * l'association Défense du Patrimoine Est Allier (DPEA) a organisé une réunion le 28 juin dernier sur la commune afin de présenter le livre à l'effigie de Saligny sur Roudon ;
- * le 2 juillet dernier les sénateurs de l'Allier sont venus en mairie ;
- * le bilan présenté par la gendarmerie fait apparaître une situation globalement satisfaisante sur le secteur ;
- * depuis le 7 juillet dernier il y a un nouveau locataire dans le logement au-dessus de la salle Christine de BARTILLAT ;
- * point travaux avec Célia Ponson : avancement des travaux, voirie, sécurisation des accès et aménagements. Le projet sera présenté prochainement ;
- * il a participé au conseil d'administration de la maison familiale rurale le 9 juillet, point sur les effectifs et les résultats des examens ;
- * le 16 juillet prochain il recevra Fabrice MARIDET, président de la Comcom Entr' Allier Besbre et Loire ;
- * suite à de trop nombreuses divagations d'animaux sur la commune, un arrêté portant réglementation des animaux sur le territoire a été publié ;

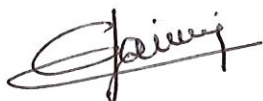
Karine CHARPIN indique que le concours des maisons fleuries a eu lieu le 7 juillet dernier et qu'il y a environ 150 inscrits pour le repas du 14 juillet ;

Magali LAMOTTE informe qu'un robinet était ouvert à l'ancienne boulangerie, et demande de la part de l'institutrice Madame LAVOILLOTTE si des jardinières composées par les élèves pourraient être installées dans le bourg au prochain printemps.

Date de la prochaine réunion : / /2026 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Sylvain ROUX

